



AIDE A L'ACHAT DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour la santé et celle de la planète, la Communauté de communes aide à pédaler ! La Communauté de communes du Pays Rhénan propose à ses habitants une aide à l'achat sous forme de subvention de 200 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Elle œuvre, notamment via son plan climat air énergie territorial, à la réduction des consommations d'émission de Gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. La mobilité en est le premier secteur émissif. Actuellement la part modale du vélo est de près de 6% des déplacements dans la Bande Rhénane contre 67% pour la voiture.

Considérant les atouts de la pratique du vélo ainsi que le cadre de vie très favorable à son développement sur le territoire, le conseil communautaire a voté son premier schéma directeur cyclable en novembre 2021, le projet de territoire en décembre 2021 et une prime à l'acquisition en février 2022, en agissant sur deux axes : améliorer et développer le réseau et sensibiliser le public à la pratique du vélo sous toutes ses formes dans les déplacements quotidiens et les loisirs.

Il a été décidé de reconduire cette opération en 2025.

Le dispositif incitatif d'aide sera ouvert à partir du 1^{er} avril et jusqu'au 30 septembre 2025 à l'ensemble des habitants, personnes physiques de plus de 18 ans, ayant pour résidence principale l'une des 17 communes de la Communauté de communes du Pays Rhénan.

L'aide sera versée après l'acquisition du vélo et sur présentation de l'ensemble des justificatifs requis. Elle n'est mobilisable qu'une seule fois par foyer.

Trois commerçants partenaires du territoire se sont associés à cette initiative pour offrir une remise complémentaire de 100€.

Les conditions d'attribution et d'éligibilité sont reprises dans le détail sur le formulaire de demande d'aide et le règlement associé disponibles sur le site internet de la Communauté de communes.

Près de 200 foyers pourront bénéficier de cette opération exceptionnelle, incitation qui représente un budget de 40 000 €.

Toutes les informations, règlement, formulaires de demande, liste des partenaires à retrouver et téléchargeables sur le site de la Communauté de communes du Pays Rhénan :

www.cc-paysrhenan.fr